



Revendiquer mes droits dans une indivision

Par **MIMI1962**, le **27/01/2014** à **23:08**

Bonjour, je suis en indivision (pour 50/50) avec ma soeur dans une maison (que nous occupons toutes les deux personnellement). J'ai laissé en août 2012 mettre sa fille son domicile dans la partie que j'occupe avec ma fille afin qu'elle puisse se mettre en ordre avec son chômage etc. elle devait rester 15 jours mais est toujours chez moi. Ayant reçu des coups et devant payer toutes les charges j'essaye de la faire expulser mais ma soeur s'y est opposée devant le juge de paix. Ma fille a du quitter la maison (elle a 23 ans et est toujours aux études) car la situation est devenue invivable. La Justice ne bouge pas. Je ne peux même pas couper le gaz et l'électricité. Que puis-je faire ?? Merci pour votre réponse. Mimi

Par **Lag0**, le **28/01/2014** à **08:06**

[citation]ma soeur s'y est opposée devant le juge de paix.[/citation]

Bonjour,

Etes-vous bien en France ?

Je pose cette question car, en France, le juge de paix a disparu en 1958.